

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PRAT DE BOUC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

### Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FURNAL, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

### Étaient absents excusés:

Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Béatrice CHEVALLET, Thierry DALLE, David GENEIX, Danièle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Jean-François LANDES, Luc LES-CURE, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

### Pouvoirs :

Danièle GOMONT À Eric JOB

Alain GRIFFE À Philippe ROSSEEL

Robert JOUVE À Didier ACHALME

Danièle MAJOREL À Jean-Pierre PENOT

Josette TOUZET À André BOUARD

Date de convocation : 13 juillet 2023

Secrétaire de séance : Xavier FURNAL

Membres en exercice : 57

Présents : 30 – Pouvoirs : 5 – Votants : 35

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Objet** : Hautes Terres Services et Découvertes d'Allanche – Régie d'avances et de recettes : avenant n°2 à la convention entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme relative à l'encaissement et au reversement des recettes

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 ;

**Vu** l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**Vu** la délibération n°2021CC-73 en date du 18 février 2021 portant révision des tarifs des prestations des maisons de services du territoire ;

**Vu** la délibération n°2021CC-231 en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la convention entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme relative à l'encaissement et au reversement des recettes de la maison de services et du tourisme d'Allanche ;

**Vu** la délibération n°2022CC-075 en date du 14 avril 2022 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme relative à l'encaissement et au reversement des recettes de la maison de services et du tourisme d'Allanche ;

**Vu** la délibération n°2023-CC-134 en date du 20 juillet 2023 portant approbation des tarifs d'utilisation de la borne de recharge, de gonflage et de lavage de la Grande Traversée du Massif Central (GTMC) à VTT à Allanche ;

**Considérant** qu'en vue de faciliter l'encaissement et le suivi des recettes de la maison des services et du tourisme d'Allanche, désormais nommée « Hautes Terres Services et Découvertes », Hautes Terres Tourisme encaissera l'ensemble des recettes de cet équipement ;

**Considérant** que les modalités d'encaissement et de reversement des recettes ont fait l'objet d'une convention ;

**Considérant** qu'un avenant à cette convention est nécessaire pour inclure les tarifs d'utilisation de la borne de la GTMC d'Allanche ;

**Vu** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 04 juillet 2023 ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Où l'exposé de Monsieur le Président,**  
**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme relative à l'encaissement des recettes au sein de Hautes Terres Services et Découvertes d'Allanche ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires ;
- **DE PRENDRE EN COMPTE** les recettes et les intégrer dans le budget 2023 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.